
Hiérarchie et conflit

La position de président de parti tient aux règles formelles et informelles qui définissent sa fonction au sommet d'une hiérarchie; son pouvoir réside davantage dans la possibilité d'ignorer les interventions de membres que dans la communication. S'il y a une hiérarchie interne au réseau, entre les réseaux eux-mêmes doit également régner de la discipline : ainsi les États-Unis peuvent imposer leur ordre à mesure de leur puissance d'intervention dans le monde. Qu'ils soient un nœud de communication central n'est que la conséquence de leur pouvoir et non un préalable. Les réseaux peuvent être très divers, organisés suivant une thématique, être limités à certains acteurs, être externes à la décision politique (groupe d'intérêts), être transversal, réunir des experts... Le conflit et les tensions internes au sein des réseaux et entre eux constituent une dimension centrale.

PHILIPPE POCHE

Le texte soumis au débat collectif du numéro est extrêmement intéressant et riche. En même temps, contrainte de l'exercice, il est synthétique, et la réponse en forme de dialogue doit l'être encore davantage. Cela implique, comme conséquence logique de ce type d'exercice, que les commentaires critiques soient condensés et puissent paraître trop radicaux par moment.

La réflexion proposée ici s'inscrit dans une évolution de moyen terme dans les sciences sociales où un effet bienvenu de balancier voit le jour. En effet, la quasi-disparition de l'analyse marxiste autrefois dominante et l'émergence, dans les années nonante et début du nouveau siècle de recherches en termes de gouvernance et de processus délibératifs, d'une part, et, d'autre part, dérivées de l'analyse économique standard ont souvent eu pour conséquence directe que les questions de pouvoir ou d'idéologie ont été réduites à l'analyse des intérêts individuels ou au développement des idées.

Par ailleurs en science politique, la domination progressive de l'approche néo-institutionnaliste a souvent mis l'accent sur des dynamiques de type systémique ou cybernétique. Les recherches portaient moins sur la nature et le contenu normatif des réformes que sur leur trajectoire et leur « dépendance de sentiers ». Ce seront moins les conflits d'intérêt (de classe ?) des acteurs collectifs que la description de points de veto empêchant les réformes qui constituent les objets des analyses.

Revenir donc à la question du pouvoir et à l'analyse des gagnants et des perdants des évolutions récentes des politiques publiques constitue, selon moi, un tournant important auquel l'article de réflexion participe pleinement en développant une approche sociologique et parfois psychosociologique. Pour ma part, je voudrais compléter, amender et peut-être enrichir les propositions à partir d'autres disciplines.

Mon premier commentaire concerne ce que je considère comme une intégration partielle du droit en relation avec le pouvoir et la notion de hiérarchie

Mon second commentaire porte sur le cœur de la proposition, la notion de réseau. Des travaux importants de science politique, notamment dans le domaine des politiques publiques, permettent, selon moi, de mieux qualifier les évolutions récentes que celles dénommées « réseaux sociaux ». En effet, l'auteur propose une définition très générique qui ne permet pas une distinction fine des différentes dynamiques à l'œuvre.

Finalement, de manière assez étonnante, l'article ne traite pas les conflits et les évolutions à l'intérieur et entre les réseaux, en d'autres termes des moteurs des dynamiques à l'œuvre.

LE RÔLE DU DROIT

Le préalable de l'hypothèse proposée est d'ailleurs assez radical car il postule que les acteurs ne sont pas dans des positions hiérarchiques. Cela étant, l'hypothèse est au fil de la page quelque peu adoucie. Or, il est difficile de penser le et la politique sans hiérarchie. Celle-ci est à deux niveaux : des règles formelles et constitutionnelles, et des règles informelles (le système politique). La force d'un président de parti est qu'en raison des règles formelles et informelles, tout le monde a intérêt à communiquer avec lui ou elle. Mais au contraire, il peut choisir de parler avec qui il veut. Son pouvoir est donc bien celui de pouvoir éventuellement ignorer des acteurs, fussent-ils considérés comme clés. Les exemples typiques seraient Thatcher ou Bush Junior qui ont été tous deux réélus en ignorant une bonne partie des membres de leur propre parti, pour ne pas dire des pans entiers de la société organisée.

La centralité est donc aussi celle du droit ou des usages. La France siégeant au Conseil de sécurité des Nations unies a plus de pouvoir du fait de cette position de droit que par sa culture ou son économie. Le pouvoir de la DG Concurrence, c'est le traité européen et ses ressources en termes de capacité d'analyse et de sanctions.

J'inverserais donc la proposition principale en mettant en évidence que c'est le droit formel ou informel qui fournira des positions différenciées dans le réseau et que le pouvoir n'est pas de communiquer (évidemment posséder de l'information est un pouvoir, mais cela va de soi), mais bien de pouvoir ne

pas le faire et d'ignorer certaines positions (dans le double sens à l'intérieur des réseaux et en termes de contenu) et l'avis d'une partie de la société sans nécessairement en subir des effets négatifs.

Il y a, il me semble, dans le texte une idée sous-jacente de la politique comme la recherche du bien commun, ce qui nécessiterait de disposer d'un large éventail d'informations. Comme l'a fait part un jour un ministre à un ami, « j'ai tort sur le fond, mais j'ai politiquement raison », montrant la différence entre le jeu politique (de pure lutte de pouvoir) et la recherche de la meilleure solution (délibération ouverte). Comme le dit l'auteur en fin de texte, la définition du pouvoir est la capacité de faire faire (et non comme il apparaît dans la première partie de principalement connecter les personnes ou les groupes).

L'autre élément sous-estimé par l'auteur est celui qui tient à la capacité de mettre de l'ordre dans les réseaux, c'est-à-dire de les discipliner. Le pouvoir des États-Unis, c'est aussi celui de la dissuasion nucléaire et de sa capacité d'intervention à l'extérieur de son territoire. La centralité des États-Unis est sa capacité de discipliner le monde à ses propres intérêts et non d'être un nœud de communication central dans un réseau, ce qui est la conséquence de son pouvoir et non la condition préalable.

Le passage sur les piliers me permet de l'illustrer d'une autre façon. Trois expressions s'y retrouvent : pilier, réseau et néocorporatisme. La définition classique du néocorporatisme met en évidence qu'en échange de la capacité à gérer certaines politiques publiques, les acteurs (en nombre limité) ont la capacité de discipliner leurs membres. C'est la base de l'échange politique. Dans ce cadre théorique, les syndicats ne sont pas un grand réseau délibératif, mais une structure hiérarchique qui est capable de mettre et faire mettre en œuvre ses décisions. C'est sa capacité d'ordonnement qui est centrale (celle-ci peut ou pas s'accompagner de délibération ou d'acte d'autorité). Le pilier n'est pas un ensemble de réseaux, mais des réseaux différenciés hiérarchiquement et thématiquement qui, si certaines personnes appartiennent à différents réseaux, est néanmoins caractérisé par des intérêts parfois différents (par exemple, les syndicats et les mutuelles sur les questions des coûts des soins de santé).

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉSEAU

Cela m'amène à la deuxième dimension, le pouvoir du réseau. Comme le droit n'était pas mobilisé pour analyser les inégalités dans les réseaux, la science politique est ignorée dans l'analyse du pouvoir du réseau.

Cette dernière pourrait fournir à l'appui de la démonstration de l'auteur des outils conceptuels plus différenciés que le simple terme générique de réseau. Un réseau peut être assez général, mais, le plus souvent, il est thématique (*single issue network*). La différence est importante car, selon les cas, il se déploiera dans des espaces différents.

Il peut être fluide avec des possibilités d'entrée et de sortie faciles, mais souvent il est consolidé et limité à certains acteurs (on parlera à ce propos de communauté politique). Il peut être externe aux administrations et à la décision politique (groupes d'intérêt) ou transversal (*advocacy coalition*). Cela conduit à réfléchir en termes de ressources matérielles, mais aussi symboliques. Les réseaux d'idées ou d'expertise (*epistemic community*) qui partagent certaines caractéristiques communes fortes (notamment en termes de causalité) vont déterminer ce qui est, à un moment donné, acceptable ou non en termes d'idées. Cela conduit naturellement à distinguer entre différents réseaux, entre les différents forums (les experts, la communication politique...).

La mise à l'agenda ne vient pas de petits réseaux motivés, mais s'inscrit dans des dynamiques bien plus complexes et moins rationnelles que présentées rapidement dans l'essai.

PENSER LE CONFLIT

Cela m'amène à mon dernier point, le conflit et les évolutions internes. De façon étonnante, le mot conflit n'apparaît pas dans le texte. Or, peut-on penser le pouvoir sans le conflit ou les tensions (internes aux réseaux et entre réseaux) ?

Le numéro d'octobre de *La Revue nouvelle*, « Les clivages à l'épreuve de la société », illustre bien l'importance des clivages dans l'évolution de la politique sociale en Belgique. Ceux-ci ont été à l'origine de la naissance des acteurs et de la permanence de leurs actions faites de conflits et de compromis. De même au niveau européen, ce n'est pas seulement l'aisance linguistique et culturelle des élites des affaires qui explique leur domination dans les réseaux européens, c'est aussi l'incapacité de réseaux d'experts de faire sens à la notion d'Europe sociale (rôle des idées) et des syndicats de peser en élevant le niveau de conflictualité (nécessaire pour se faire entendre et créer un rapport de force).

C'est évidemment une des questions les plus difficiles, celle de décrire des réalités (photo), mais aussi les conditions de changements (film). Mais les conflits qu'ils soient dans les interprétations des institutions, des règles du jeu, des idées dominantes... me semblent indispensables pour rendre de la dynamique dans les analyses du fonctionnement des sociétés.

L'avantage de pouvoir réagir à un tel article est que c'est la qualité du raisonnement qui permet un dialogue proposant des pistes complémentaires et parfois contradictoires, condition indispensable d'un exercice de réflexion et d'échanges en profondeur. ■